

Le 27 mars 2013 INS C

0411 Autorisation de dépenses 2013 : crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE); participation financière du canton de Berne

- | | |
|--|--|
| 1. Objet | Participation financière du canton de Berne pour l'année 2013 au fonctionnement de la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE) |
| 2. Bases légales | Article 2, alinéa 1 de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE ; RSB 439.28)
Articles 37, 38 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)
Articles 47, 48, alinéa 1, lettre c, 49, 50, alinéa 2 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0)
Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1) |
| 3. Type de dépense et qualification juridique de la dépense | Dépense périodique et liée
(art. 47, 48, al. 1, lit. c LFP)
Dépense déléguée
(art. 2 de la loi concernant l'adhésion) |
| 4. Montant du crédit déterminant | 6 645 075 francs (1/4 + FEE) |
| 5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercices | Crédit d'engagement annuel (art. 50, al. 2 LFP)
Compte 361000
Formation du corps enseignant 08.10.9200
910010060 HEP-BEJUNE
Contribution publique, marge contributive de niveau VII
Exercice 2013
Ce montant est compris dans le budget. |

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :

